

Carte communale de zonage des eaux pluviales



Commune de Mijoux (3/3)

Légende

- Inondation constatée liée à du ruissellement ou débordement de réseau pluvial (risque "très fort")

Zonage des règles de gestion :

Zone de gestion par infiltration ("0 rejet")

- Zone favorable à l'infiltration ("0 rejet")
- Zone défavorable à l'infiltration des pluies moyennes à fortes

Zones de rejet à débit régulé :

	Surface parcelle > 2 000 m ²		1000 m ² < Surface parcelle < 2 000 m ²	Surface parcelle < 1 000 m ²	
	7 l/s/ha de surface active	13 l/s/ha de surface active	2 l/s		
Période de retour	10 ans	Zone 2 : 38 l/m ² imperméabilisé	Zone 1 : 30 l/m ² imperméabilisé	25 litres / m ² imperméabilisé	18 litres / m ² imperméabilisé
	30 ans	Zone 4 : 50 l/m ² imperméabilisé	Zone 3 : 40 l/m ² imperméabilisé	34 litres / m ² imperméabilisé	25 litres / m ² imperméabilisé
Ouvrage de fuite	A calculer sur feuille (CAPG)			Ø 40	

Hydrographie

- Cours d'eau (se référer à l'étude de bon fonctionnement des cours d'eau)
- Axe de ruissellement (identifié à partir du MNT)
- Limite de sous bassin versant

Administratif

- Limite de la CAPG
- Limite communale

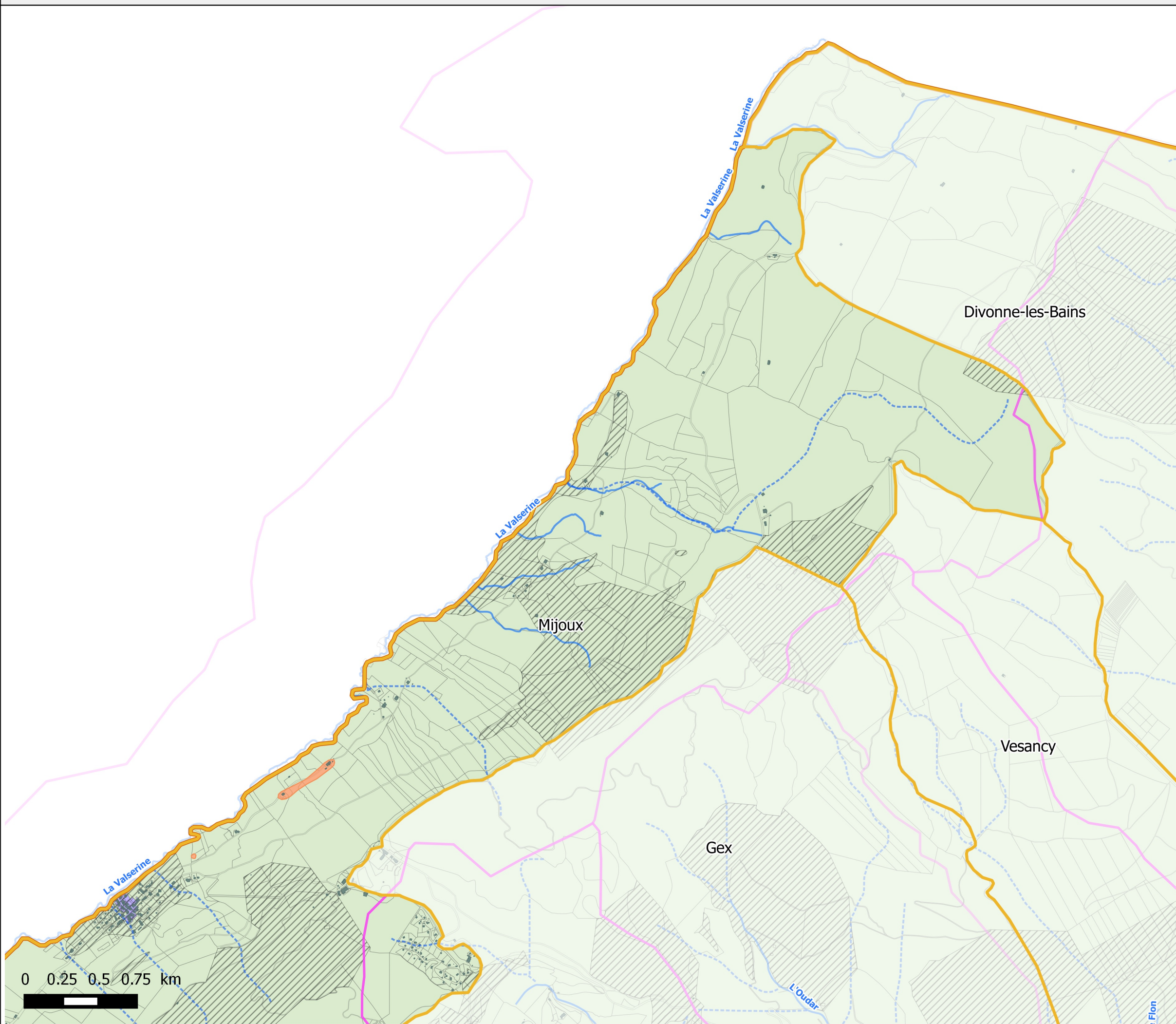
Fonds de plan

MNT RGE ALTI (5m)

SCAN 25



SEPIA CONSEILS - 19/3/2019



Carte communale de zonage des eaux pluviales



Commune de
Mijoux 3/3

Période de retour minimale imposée :

Par défaut : période de retour 10 ans

 Période de retour 30 ans

Administratif

 Parcelles

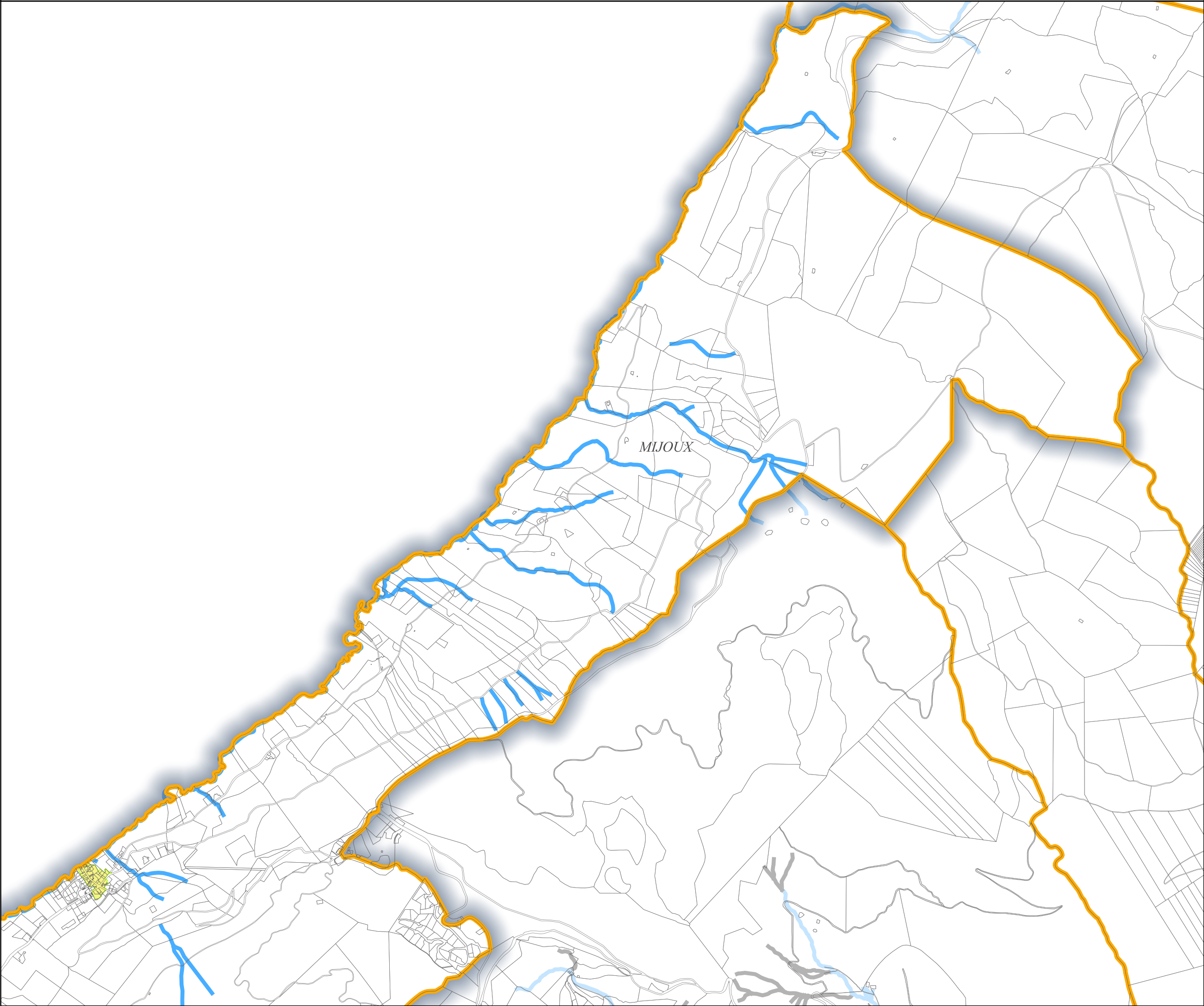
 Communes

Hydrographie

 Cours d'eau

 Indéterminé

 Non cours d'eau



250 500 750 m

